

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 17 mai 2021

Délibération n° 2021 – 17/05/2021 – 20

Campagne BQR 2021 (Programme 2 – Allocations post-doctorales)
Attribution des subventions

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la recherche rendu en sa séance du 4 mai 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 18 Membres représentés : 7 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve l'attribution, dans le cadre de la campagne BQR 2021, de deux allocations aux deux laboratoires classés 1 et 2, ainsi que la liste complémentaire en cas de désistement, telles que présentées dans le tableau annexe.**

Dijon, le 17 mai 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS



P.J. : Proposition des sujets de post-doctorat BQR 2021/2022

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



UBFC

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



COLLÈGE DOCTORAL
VOTRE DOCTORAT
EN BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Besançon, le 3 mars 2021

Dossier suivi par :
Pauline BERGER
Responsable administrative
des études doctorales
pauline.berger@ubfc.fr

Le Directeur du Collège doctoral UBFC

à

Pascal NEIGE
Vice-Président Recherche
Université de Bourgogne

Objet : Proposition des sujets de post-doctorat BQR 2021/2022

Monsieur,

La Direction de la Recherche de l'uB a sollicité le Collège doctoral UBFC afin de remonter une proposition de classement des sujets de post-doctorat à sa Commission Recherche.

Le Bureau du Collège doctoral réuni le 25 février 2021 propose le classement indiqué en deuxième page, basé sur le processus et les critères suivants :

Chaque école doctorale (ED) a étudié les dossiers la concernant et a réalisé un classement proposé au Collège doctoral. Sur la base des sujets sélectionnés par les ED, le Bureau du Collège doctoral a procédé à l'interclassement entre les ED sur la base de l'historique d'affectation des emplois post-doctoraux et après discussion sur la qualité scientifique des projets proposés au classement. Les critères retenus par les ED ont été :

- la qualité scientifique du projet ;
- la faisabilité du projet sur 12 mois ;
- la qualité du candidat s'il est déjà proposé ;
- l'existant scientifique de l'équipe d'accueil (publication des porteurs par rapport au projet) ;
- l'historique de bénéficiaire d'un emploi post-doctoral lors des campagnes précédentes.

Cette liste unique est donnée pour les deux emplois et doit être lue de la façon suivante : les sujets classés 1 et 2 sont prioritaires puis les sujets suivants constituent la liste d'attente ordonnée. Le deuxième sujet d'une ED ne peut être retenu que si le premier sujet de cette ED n'a pas été retenu. Si le premier sujet d'une ED a été retenu, les suivants sont éliminés de la liste d'attente. Ainsi, une seule ED ne peut bénéficier des deux emplois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Philippe LUTZ
Directeur du Collège doctoral UBFC



Classement proposé, adopté à l'unanimité du Bureau du Collège Doctoral du 25/02/2021 :

N° projet	ED	UR	Porteur	Classement
1	CP	ICB	BEJOT Pierre/HERTZ Edouard	Liste d'attente 1
2	CP	ICB	GUILLON Grégoire/HONVAULT Pascal	Liste d'attente 3
3	CP	IMB	JARAMILLO Jose-Luis	1
4	ES	AgroEcologie	TERRA Sébastien	Non retenu
5	ES	CAPS	BABAULT Nicolas	Liste d'attente 7
6	ES	PAM	ROUSSEAUX Sandrine	Liste d'attente 8
7	SEPT	LIR3S	CHAMBARLHAC Vincent/BONNET Alain	Liste d'attente 6
8	SPIM	DRIVE	BRIK Bouziane	Liste d'attente 5
9	SPIM	DRIVE	LEFORT Benoîte	Liste d'attente 2
10	SPIM	ImViA	LALANDE Alain	Liste d'attente 4
11	SPIM	LIB	VAJNOVSZKI Vincent	2